

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le choix du candidat **ALTEREO** pour réaliser une étude pour établir le **schéma directeur d'assainissement EU et EP** de la commune ; offre la mieux classée pour un montant TTC de de **102 837€**.
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à l'augmentation légale en vigueur, en prenant le dernier IRL connu et appliqué pour 2023, des loyers du logement 3 rue Saint Jacques, du logement 2 place de la mairie ainsi que de la Maison de Santé.
- **DE SOLLICITER** le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du « Val de Sully » pour les 4 dossiers suivants :
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la restructuration et extension de l'école
 - Aménagement d'un équipement multisports
 - Aménagement d'un espace à mobilités multiples
 - Aménagement d'un espace cinéraire « nouveau cimetière »
- **DE REPORTER** le vote de la délibération concernant le projet de parc photovoltaïque flottant qui autorise Madame le Maire à engager la Commune dans le projet de convention d'autorisations sur les voies de son domaine public et privé.